



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

**DIVISION DU COMMERCE**

Berne, le 24 octobre 1977

N o t e pour le dossier

Chile 877.3 - Mr/de

Visite du Ministre chilien des Finances  
Sergio de Castro Spikula

Une délégation chilienne dirigée par le Ministre des Finances de Castro Spikula<sup>1/</sup> a été reçue le 21 octobre 1977 à Berne par M. le Conseiller fédéral Brugger et M. le Directeur Jolles, en présence de M. Maeder. Cette visite de courtoisie, faite à l'occasion du Symposium latino-américain qui a lieu ces jours à Montreux, a permis d'entendre un exposé sur la politique économique du Chili ainsi que sur la situation de l'économie chilienne et de procéder à un échange de vues sur les relations bilatérales entre les deux pays. Elle s'est révélée utile et s'est déroulée dans la meilleure atmosphère.

Voici un résumé de ces discussions :

Politique économique et sociale du Chili

Le Chili commence à récolter les fruits de son retour à une politique de libéralisme économique caractérisée notamment par :

- Un tarif douanier dans l'ensemble passablement allégé, avec un droit moyen de 20 % (anc. 94 %), exception faite du secteur de l'industrie automobile (assemblage de composants en bonne partie fabriqués sur place).
- Un régime des changes réaliste, marqué ce printemps par une réévaluation du peso de 11 % par rapport au dollar US, puis par des mini-dévaluations journalières. La monnaie chilienne avait été dévaluée de quelque 1000 % en automne 1975 parallèlement à l'application d'un système de taux de changes différenciés, provoquant un assainissement structurel radical de l'appareil de production.
- Un régime des investissements étrangers libéral (traitement national, transfert illimité des bénéfices et dividendes, libre rapatriement du capital après 10 ans). Cette option - avec la question du niveau de protection douanière - a d'ailleurs été à l'origine du retrait

- 
- 1/ M. Sergio de Castro Spikula, Ministre des Finances  
M. Sergio de la Cuadra, Vice-Président de la Banque Centrale du Chili  
M. Juan Ramón Samaniego, Secrétaire exécutif du Comité d'Investissements étrangers  
M. Vasco Undurraga, Représentant financier de la Banque Centrale du Chili pour l'Europe  
M. Juan G. Hutt Günther, Ambassadeur du Chili en Suisse

- 2 -

du Chili du Pacte andin en 1976. Si le Chili a adopté une politique ouverte dans ce domaine, le Ministre de Castro pense qu'il n'est toutefois pas prêt à accepter un arbitrage international en cas de litige, confirmant ainsi la position commune prise sur ce point par les pays latino-américains lors de la dernière Conférence de Paris (souveraineté nationale!). Estimant que les garanties contractuelles offertes à l'investisseur étranger sont suffisantes, notre interlocuteur n'est pas non plus intéressé à la conclusion d'un accord bilatéral d'encouragement et de protection.

- Un transfert des allocations de ressources qui a bénéficié tout particulièrement au domaine social (programme de nutrition, allocations familiales, prévoyance sociale). Ce poste absorbe désormais 52 % du budget; les disponibilités accrues nécessaires proviennent des autres secteurs publics déchargés (large reprivatisation de l'industrie, coupe des subventions, etc).

### Situation de l'économie chilienne

Après une évolution difficile jusqu'au milieu de 1975, l'économie chilienne s'est sensiblement améliorée. Le produit national brut, déjà en augmentation de 6 % l'an dernier devrait connaître une nouvelle progression de 8 - 10 % en 1977. Tant la balance commerciale que la balance des paiements se sont soldées en 1976 par un excédent d'un  $\frac{1}{2}$  mia US\$ env.; il devrait en être de même cette année. Les autres résultats marquants sont :

- Une réforme fiscale et une réduction des dépenses publiques qui a permis de diminuer le déficit budgétaire total à 27 % du PNB.
- Une inflation ramenée à des proportions plus raisonnables compte tenu des circonstances; le taux devrait atteindre 65 % en 1977 (1177 % en 1973!), si possible 30 % en 1978.
- Une distribution plus équitable du revenu national, parallèlement à une augmentation du niveau des salaires de 20 - 25 % en termes réels cette année (12 % en 1976).
- Une situation mieux contrôlée sur le plan du chômage, dont le taux est redescendu à 12 % (6 % serait un chiffre optimal). Ce résultat paraît appréciable si l'on considère la croissance relativement rapide de la population active et la priorité accordée à la lutte contre l'inflation.
- Un élargissement de la structure des exportations (farine de poissons, fruits, produits manufacturés du bois, etc) qui a permis de réduire la part du cuivre à 55 % (1973: 80 %). Le Chili est ainsi mieux à l'abri des fluctuations du prix de ce métal, actuellement et encore pour un certain temps à un niveau très bas (la chute des prix de 1974 - 1975 lui avait coûté env. 1 mia US\$). Bien que le Chili ait un intérêt à stabiliser le prix du cuivre, M. de Castro doute que l'on puisse englober un accord sur ce produit dans le "Fonds Commun" en raison des montants trop lourds qu'exigerait le financement d'un stock régulateur. D'accord avec nous, notre interlocuteur considère le cuivre comme un "border-line case".

### Relations économiques bilatérales

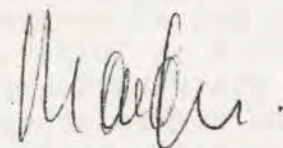
Le redressement économique du Chili se reflète dans les échanges com-

- 3 -

merciaux bilatéraux qui connaissent une évolution réjouissante. Ainsi, les importations suisses du Chili au cours des 8 premiers mois de l'année (argent, cuivre, farine de poissons, laine) ont augmenté de 175 % en regard de la même période de 1976, alors que les exportations suisses (machines, produits chimico-pharmaceutiques, montres) ont progressé de 20 %. La part croissante de biens d'équipement livrés par la Suisse est un signe de la récupération de l'industrie chilienne.

Les perspectives de livraisons suisses paraissent d'ailleurs encore améliorées par l'octroi récent d'un crédit de 50 mio de francs, couvert par la GRE, au Banco Central de Chile. Quant au marché suisse, il est largement ouvert au Chili. Les préférences tarifaires applicables au secteur industriel ainsi qu'aux produits tropicaux et pour le reste des droits de douane d'un niveau très bas devraient encourager les exportateurs chiliens à mieux prospecter notre marché. Ce dernier, s'il est libre, est marqué par une concurrence très vive; comme il a été rappelé à nos visiteurs, la qualité, le prix et la régularité de l'approvisionnement sont des éléments particulièrement importants à observer. Si notre secteur agricole est relativement protégé, le Chili pourrait cependant tirer un plus grand profit du décalage des saisons entre les deux pays.

Lors de son séjour en Suisse, la délégation chilienne a prévu d'avoir un contact avec l'OSEC; cela devrait permettre d'approfondir encore la question de la promotion des échanges réciproques.



Copie à :

Ambassade de Suisse, Santiago, pour son information  
MM. Directeur Jolles  
Ambassadeur Rothenbühler  
Lo, Ae, Gre, Mr.